

Appel à projets national 2016

**Aide à l'investissement en faveur
des résidences autonomie**

Appel à projets national 2016

Résidences autonomie

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie », dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

Afin d'accompagner les résidences autonomie, le plan d'aide à l'investissement de la CNSA est abondé de manière exceptionnelle pour aider ces structures à engager leurs travaux, en lien avec la Cnav, la caisse des dépôts, les collectivités territoriales.

Dans le cadre d'une délégation de gestion de cette enveloppe, la Cnav lance un appel à projets, dans le but de soutenir les opérations d'investissement dans les résidences autonomie.

Critères d'éligibilité

L'aide à l'investissement a vocation à soutenir les opérations d'investissement visant prioritairement à la modernisation et à l'adaptation des résidences autonomie.

Sont éligibles à l'aide à l'investissement, les travaux de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement ou reconstruction, ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des résidents.

Ne sont pas éligibles à cet appel à projet les projets présentant exclusivement une demande pour l'achat d'équipement, sans travaux liés à la rénovation.

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de financement.

Les projets doivent répondre aux exigences du plan d'aide à l'investissement, ainsi qu'aux principes directeurs de la politique de l'Assurance retraite en matière de lieux de vie collectifs, tels qu'ils sont définis par la circulaire n°2015-32 du 28 mai 2015 :

- Une réponse aux besoins locaux,
- Une offre de proximité, permettant de conserver des liens avec l'environnement social et garantissant un cadre de vie sécurisant,
- Un projet de vie sociale fondé sur le développement de la vie sociale, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie,
- Des prestations de qualité aux tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées socialement fragilisées,
- Un cadre architectural de qualité, adapté aux besoins des résidents, répondant aux normes et réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable,
- Un cofinancement du projet de réhabilitation de la résidence autonomie (aide financière de l'Assurance retraite, prêt aidé, subvention publique...)

De plus, les résidences autonomie s'engageront conventionnellement à évoluer afin de proposer les prestations minimales, individuelles ou collectives définies par le décret n°2016-696 du 27 mai 2016.

Elles s'engageront également conventionnellement à accueillir dans leurs locaux, des actions collectives de prévention, organisées par les caisses de retraite, dans le cadre de l'interrégimes.

Modalités générales d'attribution des financements

L'aide financière sera accordée sous la forme d'une subvention.

L'engagement financier fait l'objet d'une convention entre la caisse régionale et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires.

Modalités de dépôt et d'instruction des demandes

Comment déposer une demande ?

La demande de financement doit comprendre les documents prévus dans la liste figurant en annexe ainsi que la fiche d'identification (Cf. annexe).

La demande doit être transmise par courrier à la caisse régionale compétente (cf. annexe).

Calendrier de dépôt des demandes

Les demandes doivent être déposées au plus tard le **15 septembre 2016**.

Si vous avez déjà déposé un dossier en 2014 ou 2015 auprès de la Carsat, rapprochez vous de votre interlocuteur pour connaître les modalités spécifiques de dépôt.

Renseignements complémentaires

Documents de référence

- Circulaire Cnav n°2015-32 du 28 mai 2015.
- Le guide d'Aide à la Décision pour l'Evolution des Logements-Foyers (ADEL) élaboré par l'Assurance Retraite et la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Ces documents sont accessibles sur le site Internet de l'Assurance Retraite, à l'adresse www.partenairesaction sociale.fr sous les rubriques Documentation et Actualités nationales.

Contacts :

Mylène Tanda : 01 55 45 76 24

Gauthier Caron-Thibault : 01 55 45 89 86

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier à fournir est composé des éléments suivants, qui sont à adapter en fonction du projet présenté :

Documents administratifs

- Courrier de demande d'aide financière, cosigné par le propriétaire et le gestionnaire du logement-foyer,
- Fiche d'identification du demandeur et de la structure (conforme au modèle),
- Statuts du demandeur et extrait de délibération approuvant l'opération et son plan de financement,
- Autorisations des autorités compétentes (si requises),
- Attestation de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales,
- Convention de gestion passée entre le propriétaire et le gestionnaire,
- Certificat d'éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales).

Documents techniques

- Note d'opportunité (conforme au modèle),
- Permis de construire ou récépissé de la demande,
- Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100ème,
- Etat détaillé des surfaces,
- Attestations ou justificatifs de conformité aux normes en vigueur.
- Description détaillée du projet et planning prévisionnel,

Documents financiers

- Kbis (pour les sociétés commerciales),
- Bilan et compte de résultat pour l'année N-1,
- Devis détaillé ou estimatif détaillé des travaux,
- Plan de financement avec copie des accords obtenus,

Documents relatifs à la vie dans l'établissement

- Projet d'établissement, projet de vie sociale, planning des activités,
- Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur,
- Contrat de séjour, livret d'accueil,
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations...),
- Rapports d'évaluation interne et externe disponibles.

Aide à l'investissement en faveur des logements-foyers Appel à projets national 2016

FICHE D'IDENTIFICATION

▶ **Demandeur :**

- Raison sociale :
- Adresse :
- Tel /courriel :
- Statut juridique :
- N° FINESS et/ou SIRET :
- Nom et qualité de la personne légalement habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière et ses coordonnées :
- Nom et qualité de la personne en charge du dossier et ses coordonnées :

▶ **Logement-foyer concerné :**

- Dénomination :
- Adresse :
- N° FINESS et/ou SIRET :

▶ **Propriétaire des locaux :**

- Demandeur
- Autre, à préciser :
 - Raison sociale :
 - Adresse :
 - Statut juridique :

▶ **Gestionnaire de l'établissement :**

- Demandeur
- Autre, à préciser :
 - Raison sociale :
 - Adresse :
 - Statut juridique :
 - n° finess :

Aide à l'investissement en faveur des logements-foyers

Appel à projets national 2016

MODELE DE NOTE D'OPPORTUNITE

► Description de la structure (situation actuelle avant travaux)

- Année de construction, nombre d'étages, nombre de logements par type (T1/T2..), surface, descriptif des pièces collectives, des abords...
- Caractéristiques architecturales (accessibilité, sanitaires, confort des résidents...)
- Descriptif de la population hébergée (Nombre de personnes âgées par Gir et régime de retraite)
- Personnels présents dans la structure
- Synthèse du projet de vie sociale et/ou description des animations proposées
- Tarifs d'hébergement (loyer et charges)
- Prestations (nature des prestations, tarifs, caractère obligatoire ou optionnel)
- Habilitation à l'aide sociale (nombre de places) ou non (expliquez les motifs du refus)
- Conventonnement à l'APL
- Difficultés rencontrées, contraintes

► Description du contexte local

- Description de l'environnement / Implantation / Proximité des transports, services, loisirs et commerces
- Etablissements pour personnes âgées dans le canton ou la commune (nombre d'établissement par type, nombre de places par établissement)
- Partenariats existants avec les structures agissant en faveur des personnes âgées

► Présentation du projet et description de la situation après travaux

- Description du projet (construction neuve, réhabilitation, description des travaux, équipement...)
- Objectifs du projet
- Impacts du projet sur les résidents (déménagement, relogement temporaire, augmentation des tarifs, améliorations attendues, nouvelles prestations mises en place ...)
- Date prévisionnelle de démarrage des travaux et leur durée
- Coût du projet / autres financeurs sollicités
- La structure (après travaux) répond-elle aux critères techniques et architecturaux définis par l'Assurance retraite ?

Critères à respecter	Oui / Non	Justifications
Parties communes		
Accessibilité du bâtiment (porte mécanisée ou facilement manœuvrable, rampe d'accès, plan incliné)		
Accessibilité des circulations intérieures		
Signalisation adaptée des circulations intérieures et des espaces collectifs		
Circulations extérieurs protégées et éclairées		
Espaces verts, bancs		
Hall d'entrée conçu comme un lieu d'accueil		
Espaces collectifs		
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite		
Confort adapté à l'accueil de personnes retraitées		
Organisation d'activités diverses possible		
Locaux pouvant être rafraichis		
Bloc sanitaire adapté et réservé au public accueilli		
Lieu d'accueil identifié, accessible et convivial		
Espace réservé aux activités		
Espace réservé au repos		
Espace réservé à la restauration		

Logements individuels		
Se sentir chez soi et dans un cadre sécurisant		
Surface de 20 m ² minimum		
Poignées adaptées		
Allèges des fenêtres surbaissées		
Porte élargie		
Seuils de porte surbaissés ou plats		
Sol uniforme et antidérapant		
Eclairage adapté et favorisant le confort visuel		
Volets roulants électriques		
Interphone		
Cuisine équipée permettant la préparation d'un repas		
Robinetterie adaptée		
Sanitaires adaptées		
Douche plate		
Aides techniques dans le logement		
Prises et interrupteurs en hauteur		

- Conditions de prise en compte des critères visant à inscrire le projet dans le cadre d'un dispositif de développement durable
- Dispositions prévues pour informer le public de l'aide financière accordée par la caisse

Le contenu de la note d'opportunité peut être adapté en fonction du projet. Il est conseillé d'apporter les réponses chiffrées sous forme de tableaux.

Coordonnées des caisses régionales

Caisse	Départements	Adresse postale
Carsat Alsace-Moselle	Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)	36, rue Doubs 67077 Strasbourg Cedex
Carsat Aquitaine	Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64)	80 avenue de la Jallère Quartier du Lac 33053 BORDEAUX CEDEX
Carsat Auvergne	Allier(03), Cantal (15), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63)	5 rue Entre les Deux Villes 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
Carsat Bourgogne et Franche-Comté	Côte d'Or(21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire de Belfort (90)	38 rue de Cracovie ZAE Capnord" 21044 DIJON CEDEX
Carsat Bretagne	Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Ile-et-Vilaine (35), Morbihan (56)	236 rue de Châteaugiron 35030 RENNES CEDEX 9
Carsat Centre	Cher(18), Eure-et-Loir(28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loiret (45), Loir-et-Cher(41)	30 boulevard Jean Jaureès 45033 Orléans CEDEX 1
Carsat Centre-Ouest	Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)	37 avenue du Président René Coty 87048 Limoges cedex
Cnav Ile-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)	110 avenue de Flandre 75951 Paris Cedex 19
Carsat Languedoc-Roussillon	Aude (11), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48)	29 cours Gambetta CS 49001 34068 MONTPELLIER CEDEX 2
Carsat Midi-Pyrénées	Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Pyrénées- Orientales (66)	2 rue Georges Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX 9

Carsat Nord-Est	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Vosges (88)	81-83-85 rue de Metz 54073 NANCY CEDEX
Carsat Nord-Picardie	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)	11 allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Carsat Normandie	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)	Avenue du Grand Cours 76028 ROUEN CEDEX
Carsat Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)	2 place de Bretagne 44932 NANTES CEDEX 09
Carsat Rhône-Alpes	Ain (01), Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)	26 rue d'Aubigny 69436 LYON CEDEX 3
Carsat Sud-Est	Alpes de Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Corse-du-Sud (2a), Haute-Corse (2b), Var(83), Vaucluse (84)	35 rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20
CGSS Guadeloupe	Guadeloupe (971)	BP 9 97181 Les Abymes Cedex
CGSS Martinique	Martinique (972)	Place d'Armes 97210 LE LAMENTIN CEDEX 2
CGSS Réunion	Réunion (974)	Immeuble Floréal 4 ruelle du Dancing 97490 SAINTE-CLOTILDE
CGSS Guyane	Guyane (973)	Espace Turenne Radamonthe - Route de Raban - BP 7015 97307 CAYENNE CEDEX